



Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira le 21^e Avril 1945 à 15 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

- Ordre du Jour -

- 1: Acquisition d'un bateau
- 2: Barfis d'abonnements pour passage du bateau
à Chantilly
- 3: Bourses communales
- 4: Assistance
- 5: Affaires diverses.

Rezi. le 17 Avril 1945.
Le Maire.

Séance du 21 Avril 1945

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par M. le Maire, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances le 21 Avril 1945 à 15^h, sous la présidence de M. Vignais, Maire.

Etaient présents, MM^s: Vignais, Gon, Marillet, Guérin, Sorin, Marcheau, Sabre, Didonneau, Landau, Gendronneau, Guind, Boutin, Massier, Clout, Ollivie, Charlot.

Absent: MM^s: Faugeron, Turpin, Lefèvre, Bancou, Jancou, Gouttière, Héaumont.

M^r. Guérin, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont il a été donné lecture, est adopté sans observations.

Service des bateaux -

L'acquisition d'une nouvelle vedette ~

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour remplacer le matériel actuellement existant, il a étudié diverses possibilités d'acquérir une nouvelle unité.

M. Sorin, Conseiller Municipal, a loué une pirogue

dont la coque paraîtait acquerir toutes qualités au point de vue de la flottille. De son côté, M. Kervigan, a en connaissance d'une autre coque, plus petite, qui se trouve aux chantiers de la Louie Fluviale. Cette dernière pourrait être échangée contre la première, que les deux chantiers se proposent de réservé pour leurs propres besoins. Les négociations sont également en cours avec ce service.

Sur observation de M. Ollivier, conseiller Municipal, qui aurait déclaré que la Commission des bateaux soit consultée à ce sujet, M. le Maire réplique que le Conseil Municipal n'est pas mis en présence d'un fait accompli, mais qu'il ne s'agit que d'un simple projet qui il sera loisible au Conseil Municipal d'accepter ou de repousser.

Après accord avec le Conseil Municipal, le Maire estime que le prix d'achat et de mise en état de l'unité nouvelle doivent être demandés à l'Etat, en compensation des pertes qui ont été subies de ce fait du chef des Allemands.

Abonnements ouvriers ~.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rapport de M. Kervigan, décide de fixer ainsi qu'il suit les abonnements ouvriers pour le passage de Pontcarré à Chantiers.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix au tarif de 50 billets à 75^f, ce qui représente 1^f 50 par passage. Les tickets à abonnement ne seront pas valables pour les dimanches et jours fériés.

En raison des charges exceptionnelles actuellement nécessitées par l'exploitation du service des bateaux, le Conseil Municipal exprime le vœu que les Communes de Nauville et de Bruguerais et l'Etat viennent en aide à la Commune de Rosz, dont l'initiative rend un très grand service à la population ouvrière, non seulement de la commune, mais de celle des agglomérations voisines.

Généralement du personnel des bateaux ~.

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les salaires qui seront payés au personnel des bateaux lorsque la Commune pourra reprendre définitivement le service du passage d'eau, après remise en état des matériels. La solution actuelle est en effet provisoire et dès que



la violette" Ventemoulin "usa une fois en état, le service fonctionna avec un personnel complet, comprenant :

- 3 Gâteaux de bateaux
- 6 Pontonniers
- 1 Directeur du service
- 1 Suppliant.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi qui il suit les traitements et salaires des personnes :

Directeur	: 1.500 ^f par mois
Suppliant du Directeur	: 2.000 ^f "
Pontonnier	: 3.400 ^f "
Gâteau	: 3.800 ^f "

Application de la taxe vicinale en 1916 ~

M. le Président expose au Conseil que la loi de finances du 31 Mars 1903 donne la faculté aux Conseils Municipaux de remplacer les journées de prestations qu'ils sont tenus de voter pour les chemins vicinaux par une taxe vicinale, reperçue par les centimes additionnels aux contributions directes en nombre suffisant pour produire une somme équivalente à la valeur des prestations et que, d'après la loi susvisée, la substitution doit être autorisée par le Conseil Général. lorsque ce nombre de centimes est supérieur à 20.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, pour l'année 1916, de remplacer par la taxe vicinale, trois journées de prestation (prestation individuelle et prestation d'animaux et véhicules) et demande que cette substitution soit soumise à l'autorisation du Conseil Général.

Dommages causés à M^e Sano ~

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réparer les dommages causés à M. Sano, entrepreneur à Ventemoult, lors de l'élagage des arbres, place des Tilleuls. L'échelle que M. Sano avait prêtée aux ouvriers employés par la Commune pour cet élagage, a été brisée, et il est nécessaire de la remplacer.

Grossissement de M^e Durand, steno, en congé d'accouchement ~



Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal
décide à l'unanimité de verser à M^e Durand, pendant
la durée de son congé d'accouchement, la différence entre
son traitement normal et l'indemnité qui elle recevra des
Assurances Sociales.

Bourses Communales ~

Le Conseil Municipal prend connaissance des notes
scolaires produites par les bénéficiaires pour l'attribution
de la seconde partie de ces bourses.

Après examen de ces notes, les bourses suivantes
sont accordées pour la 2^e partie de l'année scolaire :

Lidon Hervé	:	300 ^f
Floquin Joseph	:	300 ^f
Sourdain Paul	:	500 ^f
Aubernon Charles	:	300 ^f
Pillon Louis	:	400 ^f
Martin Noël	:	300 ^f
Sieffris Odile	:	350 ^f
Boutin Huguette	:	300 ^f
Olivré Clément	:	300 ^f
Clouet Auguste	:	300 ^f
Borquel Roger	:	300 ^f
Olivré Gaston	:	300 ^f

Dossiers d'assistance ~

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions
prises par le Bureau de Bienfaisance, au sujet de diverses
demandes d'assistance et entérine ces décisions.

L'ordre du jour étant épousé, et personne ne demandant plus
la parole, la séance est levée à 18 heures.

Et ont signé les membres présents.

J. Lépinay *J. Bourdin* *Fourquet* *Masseau*